

TAXE D'APPRENTISSAGE

AIDEZ-NOUS À ACCOMPAGNER
NOS APPRENTIS EN SITUATION DE HANDICAP
ET NOS « DÉCROCHEURS » DE QUARTIERS PRIORITAIRES
VERS L'EMPLOI

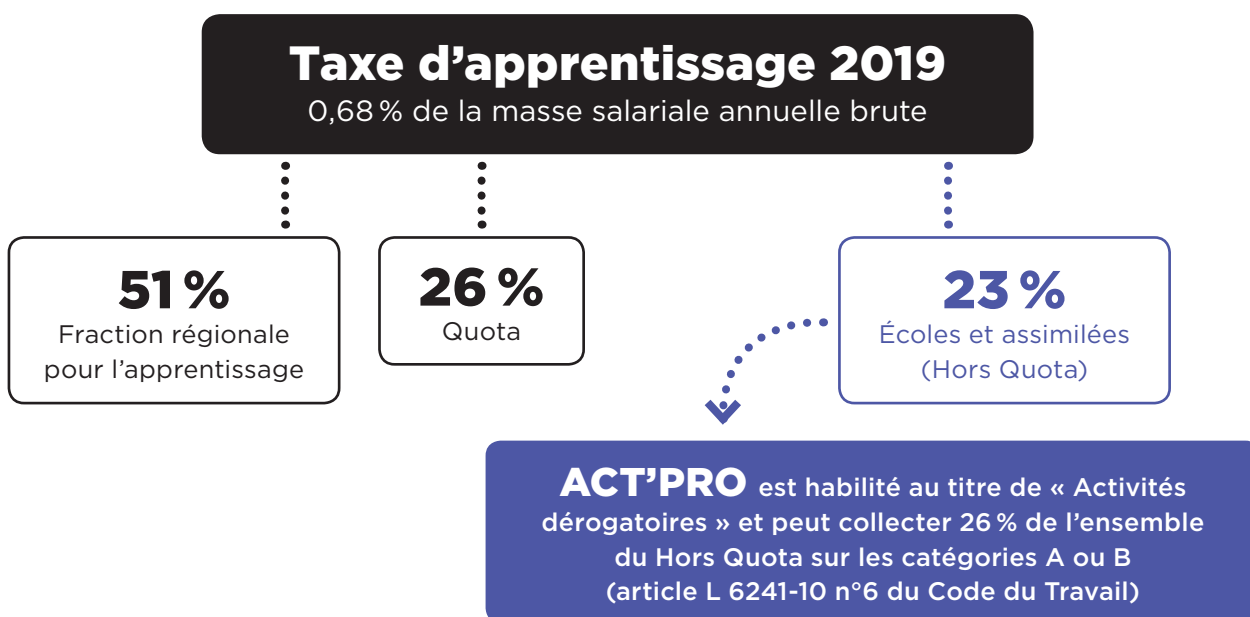
QU'EST-CE QUE LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

La taxe d'apprentissage est le seul impôt dont vous pouvez choisir le bénéficiaire.

ACT'PRO, association loi 1901 d'intérêt général, agréée Jeunesse et Éducation populaire, est habilitée à recevoir la taxe d'apprentissage en vertu d'un arrêté ministériel fixant la liste nationale des organismes habilités à percevoir des financements de la taxe d'apprentissage.

Vous avez donc la possibilité de verser une partie de votre taxe d'apprentissage à ACT'PRO. Le schéma qui suit présente la répartition des fonds de la taxe d'apprentissage et vous explique comment faire.

COMMENT NOUS AIDER ?



Le versement de la taxe d'apprentissage s'effectue obligatoirement via un organisme collecteur de la taxe d'apprentissage (les OCTA).

Sur votre bordereau de taxe d'apprentissage, indiquez dans le paragraphe généralement intitulé « Affectation aux établissements d'enseignements »

..... €	➔	Montant de votre versement
NOM ET ADRESSE	➔	ACT'PRO 17, avenue Maurice Ponroy 94420 Le Plessis-Trévisé
NUMÉRO SIRET	➔	452 233 604 00027

POURQUOI VERSER UNE PARTIE DE VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE À ACT'PRO ?

Vous contribuerez ainsi au soutien de notre action JARIS et au développement de notre association en offrant à des personnes en précarité morale, sociale, physique et psychique la possibilité de renouer avec l'emploi et la société.

En 14 ans d'existence, l'action JARIS a permis d'accompagner 187 personnes dont 139 sont actuellement en emploi ou ont repris des études.

NOTRE AMBITION :

Promouvoir la diversité, lutter contre la pauvreté et l'exclusion, optimiser l'accès à l'emploi, changer la représentation du handicap et de la différence, et participer à construire le « mieux vivre ensemble » d'aujourd'hui et de demain.

Date limite de paiement de la taxe : 28 FÉVRIER 2019

N'OUBLIEZ PAS D'INDIQUER LE NOM DE L'ASSOCIATION SUR LE BORDEREAU DE VOTRE ORGANISME COLLECTEUR, AUTREMENT VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE NE NOUS PARVIENDRA PAS.

Bordereau d'intention de versement de la taxe d'apprentissage à ACT'PRO

Afin de nous permettre de vous remercier et de bien vérifier que votre fléchage ACT'PRO a été correctement effectué merci de compléter ce bordereau et de nous le renvoyer.

VOS COORDONNÉES :

NOM DE L'ENTREPRISE :

ADRESSE :

NUMÉRO SIRET :

CODE APE :

VOTRE ORGANISME COLLECTEUR :

NOM :

ADRESSE :

MONTANT VERSÉ :

Cachet :

Date et signature :

VOTRE CONTACT :

ERIC CANDA - ACT'PRO ÎLE-DE-FRANCE FORMATION
ACTION JARIS - JOURNALISTES APPRENTIS REPORTERS INTERVIEWERS SOLIDAIRES

17, avenue Maurice Ponroy - 94420 Le Plessis-Tréville
Tél. : 06 11 07 40 24 - 01 56 86 56 81 - contact@jaris.fr - www.jaris.fr